

# SCANI

Société Coopérative d'Intérêt Collectif par Action Simplifiée à capital variable

RCS Sens 818 442 535

Groupe Géographique, 89300 Joigny

## **Procès verbal d'absence de prise de décision de l'assemblée générale permanente**

Suite à la publication du bilan moral et du bilan financier de l'année 2019, l'assemblée générale a procédé à un débat, conformément aux statuts, du 15 juillet au 15 septembre 2020. A l'issue de cette période, l'assemblée générale permanente a été invitée à voter les différentes résolutions proposées à l'issue des débats pendant une période de vote s'étalant du 6 au 13 octobre 2020.

A la date de clôture du vote, la coopérative comptait 775 membres. La participation s'établit à 131 votants, soit un taux de participation de 16,9 %.

Le faible taux de participation est source d'un grand découragement pour les actifs de la coopérative et nous oblige à procéder à un second vote. Comme nos statuts l'exigent, le vote sera donc relancé pour une nouvelle période d'une semaine. Le quorum de 50 % des membres ne sera pas retenu pour ce second vote.

Le tableau des résultats du vote est annexé au présent procès verbal qui a été établi le 14 octobre 2020 et signé par les membres des deux conseils qui le souhaitent.

Question	Réponse
L'assemblée générale approuve le bilan moral 2019	Participation : 16.90%. OUI 96.20%, NON 0%, ABSTENTION 3.80%
L'assemblée générale approuve le bilan financier 2019 et donne quitus au conseil d'administration et au conseil de surveillance pour leur gestion	Participation : 16.90%. OUI 92.40%, NON 1.52%, ABSTENTION 6.08%
L'assemblée générale décide d'affecter l'ensemble du résultat 2019 comme suit : Complément de la réserve légale de 2 224 € pour la porter à 20 % du capital (6 332 €) et le solde (4066 €) aux réserves impartageables, les portant à 80841 €	Participation : 16.90%. OUI 95.44%, NON 0%, ABSTENTION 4.56%
L'assemblée générale certifie avoir pris connaissance et approuver l'absence de conventions visées à l'article L225-38 du code du commerce et avoir pris connaissance et approuver les rémunérations et remboursements de frais qui ont été détaillées et chiffrées dans le bilan moral, section 3	Participation : 16.90%. OUI 92.71%, NON 0%, ABSTENTION 7.29%
L'assemblée générale approuve le renouvellement jusqu'en 2023 du mandat de Christophe Delaunay	Participation : 16.90%. OUI 92.55%, NON 0.76%, ABSTENTION 6.69%
L'assemblée générale entérine l'entrée officielle d'Eric Apffel au conseil de surveillance (jusqu'en 2022)	Participation : 16.90%. OUI 91.19%, NON 1.98%, ABSTENTION 6.84%
Compte tenu des déploiements actuels de la fibre optique dans notre département, l'assemblée générale entérine l'idée de mettre les moyens humains et financiers nécessaire à l'exploitation des réseaux en question ainsi que la continuité de service de notre réseau radio actuel, permettant de proposer une alternative technique et tarifaire à ceux qui le souhaitent.	Participation : 16.90%. OUI 95.14%, NON 0%, ABSTENTION 4.86%
Même si la bonne façon de le faire n'a pas encore été arrêtée, l'assemblée générale entérine le principe « SCANI Solidaire » consistant à pratiquer des tarifications différenciées de l'abonnement principalement en fonction de la situation financière des personnes concernées et étant entendu que SCANI ne saurait être l'unique décideur de l'application de ces principes et que la participation, tant logistique que financière, d'institutions publiques au projet est indispensable	Participation : 16.90%. OUI 80.70%, NON 6.84%, ABSTENTION 12.46%
L'assemblée générale donne pouvoir au porteur du présent procès verbal pour les démarches administratives	Participation : 16.90%. OUI 95.44%, NON 0%, ABSTENTION 4.56%